

## MAIRIE D'OSLON

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2019

Le vingt-neuf juillet deux mille dix-neuf, vingt heure quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.

#### PRESENTS :

Guillaume VION. Valérie THEVENOT. Gérard MENAND. Aline ROUSSEAUX. Marie Laure CAHUET-VERGER. Claude SEURRE. Valérie BESSARD-MANDRILLON. Laurent THIBAUT. Lucile THIBAUDET.

#### ABSENTS :

Evelyne REUFLY. Joël BURDY. Véronique BRUNET avec pouvoir Yvan NOEL.

#### SECRETARE DE SEANCE :

La secrétaire de mairie assiste à la séance.

La séance est ouverte à 20 h 15.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

#### **ORDRE DU JOUR**

##### **- BILAN GARDERIE PERISCOLAIRE**

Il est remis à chacun le bilan de l'année 2018/2019 de la garderie. 76 enfants, pour 3910 présences (3965 en 2017/2018) sur 141 jours de fonctionnement ont bénéficié de ce service municipal.

Malgré une baisse de fréquentation le matin (1862 contre 2354) et une hausse le soir (2048 contre 1611 en 2017/2018), le service arrive à un déficit de 523.01 €.

##### **- DELIBERATION TARIF 2019/2020 GARDERIE PERISCOLAIRE**

Après discussion la réouverture de la garderie est votée, à l'unanimité, pour l'année 2019/2020 et les tarifs sont ainsi fixés sans changement :

- Garderie du matin : forfait 2.20 €
- Garderie du soir : jusqu'à 17 h 30 avec goûter 2.50 €, au-delà 2 €.

##### **- BILAN RESTAURANT SCOLAIRE**

Il est fait lecture du bilan d'activité de la cantine 2018/2019 service indispensable, déficitaire de 6 613.21 €, expliqué par un agent supplémentaire du à l'effectif. 6 330 repas servis (5 682 en 2017/2018), soit en moyenne 45 repas par jour.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- La réouverture du restaurant scolaire rentrée 2019/2020 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

#### **- DELIBERATION TARIF 2019/2020 RESTAURANT SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- La réouverture du restaurant scolaire rentrée 2019/2020 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- de fixer les tarifs sans changement soit à 5.25 € par repas & garde, à 2.60 € pour le troisième enfant, 2.50 € par garde sans repas (allergie alimentaire). 5.25 € menu Noël et pique-nique.

#### **- DELIBERATION CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique, à temps complet, prêt affecté.

#### **- DELIBERATION INDEMNITE RUPTURE CONTRAT**

Le Conseil Municipal est informé qu'une indemnité de fin de contrat (dite prime de précarité) est due au salarié lorsque le CDD arrive à son terme et qu'il ne se poursuit pas par un CDI.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à verser cette indemnité aux agents concernés correspondant à 10 % de la rémunération brute totale versée durant le contrat.

#### **- DELIBERATION TRAVAUX ENTENTE CIMETIERE EGLISE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les travaux de réfection de l'abside et des absidioles de l'église de Saint Marcel, dont le coût estimé s'élève à 207 973.09€ HT ensemble des lots).

Le plan de financement, après déduction subventions DRAC, Région et Département, laisse un reste à charge HT de 35 893.59 € à répartir entre les communes membres de l'Entente.

#### **- AFFAIRES DIVERSES :**

**Point rentrée 2019/2020 :** Monsieur le Maire informe le CM que l'Inspecteur de l'Education Nationale a pris bonne note de l'effectif attendu et qu'il est demandé un comptage des élèves le jour de la rentrée.

**Demande exceptionnelle achat livres scolaires :** pour faire face à la hausse d'effectif cours CM/CM2, il est nécessaire d'acquérir de nouveaux manuels de math et français, hors budget crédit scolaire. Accepté à l'unanimité.



**Lits dortoir maternelle** : Il est proposé l'achat de lits « couchette » pour aménager le dortoir maternelle. Accepté à l'unanimité.

**Application Totoum** : présentation d'une autre application de communication permettant de diffuser divers messages d'information (alerte, travaux, cérémonie, fête,) sur téléphone portable. A l'étude.

**Transfert ZA** : il est donné des éléments financiers concernant ce transfert qui dans l'état ne convient pas au conseil municipal. Un rendez-vous a été à nouveau sollicité avec le Président du Grand Chalon.

**Leledy compost** : compte rendu de l'instance de concertation composé de riverains et d'élus. Cette rencontre a permis de faire le point sur les résultats obtenus par la société en termes de maîtrise des odeurs suite aux derniers aménagements réalisés sur l'exercice écoulé. Au vu des derniers événements le Conseil Municipal reste vigilant (les courriers sont à adresser à LELEDY SA avec copie mairie)

**Location local société** : demande de remboursement location local des associations refusée au vu du peu d'élément de justification.

**Projet lotissement « Terre de Bourgogne »** : compte rendu de la rencontre entre les propriétaires et le futur lotisseur et rappel de l'OAP constituée de partie pavillonnaires, commerciales et services.

Fin de la séance à 22 h 15

Prochaine séance le 26 AOUT à 20 H 15

A handwritten signature in black ink is positioned to the left of a circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text 'LE MAIRIE D'OSLON' at the top and 'Saône-et-Loire' at the bottom, flanked by two stars.

